

REUNION DU 30 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le trente Juin à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 26 Juin 2007.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, BRASSEUR, LEBEAU, Mesdames BOURGEOIS et DOUBLET.

Absents excusés : Madame MARTIN, Messieurs CLER et CHAPLAIN

Absent : Monsieur HEULAND

Avait donné pouvoir à Monsieur BOUFFINIER : Madame MARTIN

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 29 Mai 2007 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE HOUDAN ET RUE DES SŒURS

Le stationnement des voitures au moment de la rentrée ou de la sortie de la classe de l'école bleue se fait d'une manière assez anarchique. Cela crée des incidents entre les personnes. Le car effectuant le ramassage scolaire a quelquefois des difficultés à passer et surtout cela peut-être une source de danger pour les enfants.

A l'unanimité, afin d'améliorer la sécurité, le Conseil Municipal décide de prendre les mesures suivantes :

Rue de Houdan

- Interdiction de stationner entre le n° 4 et le n° 14 et entre le carrefour de la rue des Forges et le n° 9.

Rue des Sœurs

- Mise en sens unique au départ de la rue de Houdan vers la Grande Rue.
- Interdiction de stationner entre l'école et le n° 3 et entre le n° 2 et le n° 2 bis.

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ROUTE DE DREUX

Dans cette rue les voitures sont souvent garées des deux côtés ce qui provoque une gêne pour la circulation. Afin de remédier à cette situation, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'autoriser le stationnement entre le n° 1 et le n° 27 et de l'interdire entre le n° 4 et le n° 24.

L'Avis de l'ATESAT sera demandé avant la mise en application de ces nouvelles réglementations.

SPECTACLE DE NOEL

Le Conseil Municipal retient la proposition de Monsieur et Madame DUFOUR qui proposent pour le 14 Décembre à 20 heures 30 un spectacle d'une heure et quart avec des numéros de marionnettes, de ventriloque, de clowns et de magie pour un montant de 640 € tout compris.

ENTRETIEN DU RU

Monsieur le Maire fait part du courrier envoyé par une riveraine concernant le manque d'entretien du ru. Considérant que la Commune n'a qu'un employé communal, que celui-ci travaille 35 heures par semaine, qu'il y a beaucoup de jours fériés au mois de Mai et que la végétation pousse très vite à cette époque de l'année, celui-ci ne peut assurer d'une manière régulière la tonte des espaces verts, le fauchage des bordures de routes et des fossés de la Commune.

En ce qui concerne le ru et en cas de fortes pluies, l'herbe n'empêchera pas l'eau de passer et ce n'est pas l'herbe qui le fera déborder si celui-ci doit déborder. Le fauchage aura donc lieu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.